

Bruxelles, le 25 février 2022
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2022/0001 (NLE)

6190/22
COR 1

VISA 27
MIGR 45
COASI 35

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL concernant la suspension partielle de l'application de l'accord entre l'Union européenne et la République du Vanuatu relatif à l'exemption de visa de court séjour

Page 2, considérant (1)

Au lieu de:

"(1) L'accord entre l'Union européenne et la République du Vanuatu relatif à l'exemption de visa de court séjour¹ (ci-après dénommé "accord") a été conclu le 28 mai 2015 au moyen de la décision (UE) 2016/272². L'accord facilite les déplacements des citoyens du Vanuatu dans l'Union et ceux des citoyens de l'Union au Vanuatu.",

lire:

"(1) L'accord entre l'Union européenne et la République du Vanuatu relatif à l'exemption de visa de court séjour¹ (ci-après dénommé "accord") a été signé le 28 mai 2015 et a été conclu le 12 février 2016 au moyen de la décision (UE) 2016/272². L'accord facilite les déplacements des citoyens du Vanuatu dans l'Union et ceux des citoyens de l'Union au Vanuatu."